Accompagnement des collectivités : Services Rivières

Fiche mission d'ANIMATION des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La mission d'animation des SAGE déployée au bénéfice des Commissions Locales de l'Eau (CLE) par le Département devra vérifier les caractéristiques suivantes :

Bénéficiaires de la mission d'Animation

- L'animation est dispensée au bénéfice des Commissions Locales de l'Eau qui en font la demande, hors Commission Locale de l'Eau du SAGE Ill-Nappe-Rhin dont le portage est assuré par la Région.

Forme de l'Animation

- La mission d'animation est gratuite,
- Elle est rendue par le Département, qui en est la structure porteuse, suite à une sollicitation écrite du président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

Contenu de la mission d'Animation

- Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (SAGE),
- Préparation, animation et suivi des réunions (CLE, bureau de la CLE, commissions géographiques et thématiques, comités de pilotage de suivi d'études, ...)
- Réalisation (en interne) d'études : Etat des lieux, Diagnostic, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement, Evaluation Environnementale,
- Pilotage et suivi des études externalisées,
- Conduite du processus de consultation des assemblées,
- Suivi et mise en œuvre du SAGE (élaborer les avis de la CLE sur les projets soumis à la loi sur l'eau, ICPE, ...)
- Définition et mise en œuvre du programme de communication,
- Participation aux conseils municipaux, comités directeurs, conseils communautaires, ..., pour présentation de l'état d'avancement du SAGE,
- Réunions en représentation de la CLE,
- L'information et la sensibilisation des acteurs locaux de la politique de l'eau sur les préconisations du SAGE,
- La fourniture d'avis, de recommandations, de suggestions aux acteurs publics, associatifs ou privées.